

Accessibilité numérique : un pas en arrière pour les personnes handicapées Publié sur INSHEA (https://www.inshea.fr)

Accessibilité numérique : un pas en arrière pour les personnes handicapées ? [1]

Les collectivités locales, comme toutes les autres puissances publiques, doivent avoir des sites internet et applications mobiles accessible aux personnes handicapées. Mais le décret paru fin juillet leur laisse une échappatoire.

En savoir plus (La gazette des communes) [2]

Liens

- [1] https://www.inshea.fr/fr/content/accessibilit%C3%A9-num%C3%A9rique-un-pas-en-arri%C3%A8re-pour-les-personnes-handicap%C3%A9es
- [2] https://www.lagazettedescommunes.com/634699/accessibilite-numerique-un-pas-en-arriere-pour-les-personnes-handicapees/#utm_source=Newsletter-documentation-culture&utm_medium=email&utm_campaign=14-08-2019Newsletter-documentation-culture&email=aurel.isis@wanadoo.fr&xtor=EPR-11